

Compte rendu Conseil Communautaire

Séance du 9 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre 2021, s'est tenue la séance du conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale à la Salle des Fêtes « La Palun » à Buis les Baronnies, réuni sous la présidence de M. Thierry DAYRE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 2 Novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 97 Titulaires et 61 Suppléants

Le Président ayant constaté la présence de 55 des 97 délégués dont 70 voix délibératives, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Etaient présents : AICARDI L. – AMOURDEDIEU A – BARBASON F – BARTHEYE C – BAS C – BERGER-SABATIER M.- BERNARD S – BOTTINI M – CAHN P – CARRERE C – CHAMBON C – CHARRASSE D – CHAUVET V – CIRER-METHEL- P – CLEMENT A – CONIL D – CORNILLAC C – DAYRE T – DECONINCK – CHAUDET L –DONZE A -DUPOUX S – GAUTHIER E – ESTEVE L – FAREL A – FEUILLAS A – FRACHINOUS A – GARCIA J – GARNERO S – GREGOIRE M – GRONCHI Y – PERNET JL – HAÏM J – LABROT A – LAURENT MC – LEDESERT P – MACIPE N – MONPEYSSSEN JJ – NICOLAS A – PELACUER JM – PENIGAUT A – PEYRON R – PUSTOCH A – QUARLIN M – RANCON N - RAVOUX G – RICHARD E – ROCHAS P – ROUSSELLE D – ROUSSIN C – ROUSTAN S – CHAUVET MT – RUYSSCHAERT C – SALIN O – SOMAGLINO C – TEULADE C – BLAIN B -TITZ P – TREMORI M - VIARSAC R.

Conseillers absents ayant donné procuration : CHAREYRE L a donné pouvoir à CORNILLAC C – TEYSSIERE I a donné pouvoir à TEULADE C – PILOZ a donné pouvoir à BOTTINI M – LANTHEAUME P a donné pouvoir à MACIPE N – LAGET JM a donné pouvoir à DAYRE T – MONIER MP a donné pouvoir à SOMAGLINO C – FERNANDES J – a donné pouvoir à RANCON N – BOUNIN F adonné pouvoir à CARRERE C – NIVON J a donné pouvoir à BARTHEYE C – TACUSSEL O a donné pouvoir à FRACHINOUS A – BOREL S a donné pouvoir à SALIN O – BOMPARD M a donné pouvoir à AMOURDEDIEU A – COMBES P a donné pouvoir à VIARSAC R. – GREGOIRE JL a donné pouvoir à LAURENT MC – LOUPIAS A -a donné pouvoir à MONPEYSSSEN JJ

Etaient excusés : FOUGERAS L -

Assistaient également à la séance : GUILLOT D – MEGE P – (délégués suppléants)

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- 136.- 2021 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021
- 137.- 2021 Mise à disposition à titre gracieux des abords extérieurs du Gymnase intercommunal au SDIS de la Drôme
- 138.2021 Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat
- 139.- 2021 Conseiller numérique

Finances

- 140.- 2021 Méthode de calcul des provisions pour créances douteuses
- 141.- 2021 Budget général : décision modificative n°5
- 142.- 2021 Décision modificative n°1 du budget SPANC
- 143.- 2021 Décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères
- 144.- 2021 BUDGET GENERAL : Dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022
- 145.- 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES : Dépenses d'investissement : Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022

Ressources Humaines

- 146.- 2021 Conseiller numérique :
- 147.- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complets
- 148.- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture territorial à temps complet
- 149.- 2021 Petite Enfance : renouvellement de postes non permanents au service Petite Enfance (un poste d'auxiliaire de puériculture, deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique)
- 150.- 2021 Renouvellement du poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an
- 151.- 2021 Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail
- 152.- 2021 Renouvellement du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas
- 153.- 2021 Création de deux postes permanents d'assistants socio-éducatif territoriaux à temps complet

Marchés Publics

- 154.- 2021 Avenant n°1 au marché d'assurance Lot n°2 Assurance responsabilité civile n°2018S96SG46
- 155.- 2021 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006
- 156.- 2021 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006
- 157.- 2021 Avenants au marché n°2021-003 de travaux de réaménagement et de rénovation thermique de deux espaces de stockage d'archives et de documentations papiers avec un bureau de consultation

Mutualisation

- 158. 2021 Service commun ressources administratives : développement du service « secrétariat-comptabilité » mutualisé, territorialisé

Développement Territorial

- 159.- 2021 Espace France Service / Convention CCBDP – AVENTIC

Transition Ecologique

- 160.- 2021 Demande de subvention FEADER dans le cadre du projet « Actions de sensibilisation, de mise en réseau et de réalisations en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique »

Plan Climat Air Energie Territorialisé

- 161.- 2021 AVENANT de la Convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET

Politique du logement et du cadre de vie

- 162.- 2021 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Buis-les-Baronnies, la CCBDP et EPORA

Activité et Aménagement de pleine nature

- 163.- 2021 Convention cadre – partenariat CD26 – CCBDP

Economie

- 164.- 2021 Lancement de la démarche d'attractivité

Association

- 165.- 2021 Attribution de subventions aux associations (complément)

Déchets

- 166.- 2021 Règlement intérieur de la déchèterie à Nyons **Délibération reportée**
167.- 2021 Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire n°2019-CPM-DECH-F01

SMOP

- 168.- 2021 Continuité écologique sur l'ouvrage de la Gardette située à Buis les Baronnies.

Marchés Publics

- 169.- 2021 Avenant n°2 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012
170.- 2021 Avenant n°1 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Administration Générale

136 - 2021 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale

137 - 2021 Mise à disposition à titre gracieux des abords extérieurs du Gymnase intercommunal au SDIS de la Drôme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président à mettre en place la convention avec le SDIS de la Drôme ;

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux ;

FIXE les conditions d'utilisations des abords extérieurs du gymnase dans la convention

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

18 :15 Arrivée de M. PENIGAUT et de M. TITZ (57 Présents)

Administration Générale

138- 2021 Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE),

VALIDE la liste des projets communaux et communautaire proposés au CRTE pour les années 2021 et 2022

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale

139- 2021 Conseiller numérique

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-

- **VALIDE** le principe que la CCBDP saisisse l'opportunité de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Conseillers Numériques France Services » et valorise les postes intercommunaux dans une démarche partenariale avec les structures du territoire référentes dans le domaine de la médiation numérique

- - Mairies de Buis-les-Baronnies / Montbrun les bains /Séderon : un conseiller numérique partagé

- - L'association « Aventic » : un conseiller numérique

- - L'association « Assoft » : un conseiller numérique

-
- **ACTE** les termes de la convention cadre d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération
-
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
-
- **Décision adoptée à l'unanimité**

18h25 Arrivée de M. SOMAGLINO (58 Présents)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Finances

140- 2021 Méthode de calcul des provisions pour créances douteuses

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à compter de l'exercice 2021 la présente méthode de calcul des dotations aux provisions pour créances douteuses,

PRECISE que les provisions pour créances douteuses seront établies à hauteur de 20% des restes à recouvrer pour les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours).

DIT que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Finances

141- 2021 Budget général : décision modificative n°5

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-30 000,00 €			
6111	Traitement des OM	-5 681,00 €			
6112	Exploitation déchetterie	72 632,00 €			
6113	Collecte tri sélectif	26 008,00 €			
61551	Matériel roulant	13 035,00 €			
678	Autres charges exceptionnelles	500,00 €			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	15 101,80 €			
TOTAL DEPENSES		91 595,80 €	TOTAL RECETTES		0,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

PRÉCISE que les dépenses complémentaires seront financées par réduction de l'excédent prévisionnel.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)

18 :30 : Arrivée de Mme FEUILLAS A (59 Présents)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Finances

142- 2021 Décision modificative n°1 du budget SPANC

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	588,29 €	618	Divers (charges à caractère général)	588,29 €
TOTAL DEPENSES		588,29 €	TOTAL RECETTES		588,29 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Finances

143- 2021 Décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
6066	Carburants	5 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	3 366,99 €
6541	Créances admises en non-valeur	- 6 000,00 €	7581	FCTVA	1 942,02 €
6542	Créances éteintes	- 6 000,00 €	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	11 424,90 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 500,00 €			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	19 233,91 €			
TOTAL DEPENSES		16 733,91 €	TOTAL RECETTES		16 733,91 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Finances

144- 2021 BUDGET GENERAL : Dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2022

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2022

Chapitre - Libellé Nature	Crédits Ouverts en 2021 (BP+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2022
20 – Immobilisations incorporelles	41 300,00 €	10 325,00 €
21 – Immobilisations corporelles	479 033,43 €	119 758,36 €
Opération 110 – Recyclerie	5 400,00 €	1 350,00 €
Opération 110-R – Recyclerie	29 722,00 €	7 430,50 €
Opération 111 - Signalétique	140 084,00 €	35 021,00 €
Opération 121 - Fibre ADN de la CCBDP	1 800 000,00 €	450 000,00 €
Opération 217 - Voirie 2017-2018-2019	144 696,28 €	36 174,07 €
Opération 220 - Voirie 2020	405 688,86 €	101 422,22 €
Opération 2021 - Voirie 2021	2 092 368,78 €	523 092,20 €
Opération 221 - conv. Concordante voirie 2020	62 385,34 €	15 596,34 €

Opération 230 – Siège annexe Buis les Baronnies	74 031,54 €	18 507,89 €
Opération 231 – Crèche Côté soleil	300,00 €	75,00 €
Opération 232 – Maison de l'Enfance	1 339 400,00 €	334 850,00 €
Opération 234 – Aménagement local archive	163 226,16 €	40 806,54 €
Opération 235 - Aménagement itinéraire voies douces	360 000,00 €	90 000,00 €
Opération 237 – Etude mobilité PCAET	95 600,00 €	23 900,00 €
Opération 240 – Espace test agricole	17 378,00 €	4 344,50 €
Opération 242 - Aménagement Buis	684 000,00 €	171 000,00 €
Opération 243 - Locaux sociaux OM	42 000,00 €	10 500,00 €
Opération 244 - Salle de réunion Buis	256 800,00 €	64 200,00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	8 233 414,39 €	2 058 353,60 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

Arrivée de M. M. TREMORI (Nombre de présents 60)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Finances

**145- 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES : Dépenses d'investissement :
Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif
2022**

Chapitre - Libellé Nature	Crédits Ouverts en 2021 (BP+DM)	Montant autorisé avant vote du BP 2022
21 – Immobilisations corporelles	227 838,74 €	56 959,69 €
Opération 10 – Mise aux normes déchetterie Buis-les-Baronnies	287 303,96 €	71 825,99 €
Opération 11 – Nouvelle déchetterie des Hautes Baronnies	14 248,04 €	3 562,01 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	529 390,74 €	132 347,69 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Pascale ROCHAS

Ressources Humaines

146- 2021 Conseillers numériques : création de trois postes non permanent – Contrat de projet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition de création de trois postes de Conseillers Numériques pour une période de deux ans qui seront pourvus en référence au Contrat de Projet.

ACCEPTe de modifier le tableau des emplois ;

DEMANDE l'inscription au budget 2022 des crédits correspondants ;

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2022

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

147- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complets

Etat actuel	Etat au 01.12.2021
1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17h50)	1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h)
Nombre d'ETP : 0,5	Nombre d'ETP : 1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35h00) de catégorie C à compter du 1^{er} décembre 2021.

EST INFORME que l'agent sera rattaché au Pôle Technique, sous la responsabilité du coordinateur déchets.

FIXE sa rémunération sur l'échelle des adjoints techniques territoriaux.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Pascale ROCHAS

Ressources Humaines

148- 2021 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture territoriale à temps complet

Etat actuel des postes non permanents	Etat au 1^{er} décembre 2021 des postes permanents
Adjoint d'animation à temps complet (35h00)	Adjoint d'animation territorial à temps complet (35h00)
Adjoint d'animation à temps non complet (23h00)	Adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50)
Auxiliaire de puériculture à temps complet (35h00)	Auxiliaire de puériculture territoriale à temps complet (35h00)
Nombre d'ETP : 2,67	Nombre d'ETP : 2,7

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) et un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2021.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des adjoints d'animation territoriaux et l'échelle des auxiliaires de puériculture territoriale (catégorie C).

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter les agents pour pourvoir à ces emplois.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

149- 2021 Petite Enfance : renouvellement de postes non permanents au service Petite Enfance (un poste d'auxiliaire de puériculture, deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent d'auxiliaire de puériculture, les 2 postes non permanents d'adjoints d'animation à temps complet et un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Les agents seront placés sous l'autorité des Directrices de structures dont les agents dépendront.

FIXE la rémunération sur les échelles des auxiliaires de puériculture, des adjoints d'animation territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter pour pourvoir à ces emplois.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

150- 2021 Renouvellement du poste non permanent de technicien voirie à temps complet pour une durée d'un an

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le poste non permanent de technicien voirie à temps complet (35h00), à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2022).

L'agent sera placé sous l'autorité du Directeur du Pôle Technique.

FIXE la rémunération sur l'indice brut 385 / indice majoré 353.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

151- 2021 Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la Convention Unique de Santé et Sécurité au Travail (C.U.S.S.T) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022.

AUTORISE l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

INSCRIT les crédits correspondants au budget.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

152- 2021 Renouveau du poste non permanent à temps non complet (20h00) du service Portage de Repas

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste non permanent de non titulaire à temps non complet (20h00), à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du service Portage de repas.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20h00 hebdomadaire.

FIXE la rémunération sur le SMIC horaire.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Eric RICHARD

Ressources Humaines

153- 2021 Création de deux postes permanents d'assistants socio-éducatif territoriaux à temps complet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer deux postes permanents d'assistant socio-éducatif à temps complet de catégorie A, à compter du 1^{er} décembre 2021.

FIXE la rémunération suivant l'échelle des assistants socio-éducatifs territoriaux.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

HABILITE l'autorité territoriale à recruter les agents pour pourvoir à ces emplois.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Marchés Publics

154 - 2021 Avenant n°1 au marché d'assurance Lot n°2 Assurance responsabilité civile n°2018S96SG46

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'avenant au marché n° n°2018-S96-SG46,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions – 7 Abstentions)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Marchés Publics

155- 2021 Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2020-006,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 4 Abstentions)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Marchés Publics

156- 2021 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-006

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant au Maître d'œuvre HLSA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2020-006,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 8 Abstentions)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Marchés Publics

157- 2021 Avenants au marché n°2021-003 de travaux de réaménagement et de rénovation thermique de deux espaces de stockage d'archives et de documentations papiers avec un bureau de consultation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2021-003,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 6 Oppositions et 3 Abstentions)

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Mutualisation

158- 2021 Service commun ressources administratives : développement du service « secrétariat-comptabilité » mutualisé, territorialisé

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les principes d'évolution et de fonctionnement du service « secrétariat-comptabilité mutualisé et territorialisé » proposé par la commission F en réponse aux besoins exprimés par les communes.

DECIDE d'adopter les nouvelles annexes à la convention d'adhésion au service commun « ressources administratives »

PRECISE que les communes qui le souhaitent choisiront par délibération les modules (annexes) du service commun sur lesquels celles-ci veulent s'engager dans un esprit de solidarité territorial et de co-production.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Développement Territorial

159- 2021 Espace France Service / Convention CCBDP – AVENTIC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de cette convention financière entre la CCBDP et AVENTIC permettant de garantir le fonctionnement de l'Espace France Service (EFS) de la vallée de l'Eygues, en coproduction avec la mairie de Sahune et la mairie de Rémuzat.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité)

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Transition Ecologique

160- 2021 Demande de subvention FEADER dans le cadre du projet « Actions de sensibilisation, de mise en réseau et de réalisations en faveur de la transition énergétique et écologique et de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique »

Financeurs publics	Montants
FEADER	79 907,43 €
CC BDP	19 976,86 €
Autofinancement	24 971,07 €
TOTAL	124 855,36 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention FEADER de 79 907,43 € au titre du programme LEADER *Une Autre Provence* conformément au plan de financement présenté

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Plan Climat Air Energie Territorialisé

161- 2021 AVENANT de la Convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n°1 de la convention de partenariat avec Territoire Energies Drôme pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCAET, pour un montant de 2 166,10 euros

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Politique du logement et du cadre de vie

162- 2021 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Buis-les-Baronnies, la CCBDP et EPORA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la Convention Tripartite de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Buis-Les-Baronnies, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la majorité (dont 1 Opposition)

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Roland PEYRON

Activité et Aménagement de pleine nature

163- 2021 Convention cadre – partenariat CD26 – CCBDP

Il est donc proposé au conseil communautaire de conventionner selon les termes de ce document avec le Département de la Drôme pour 5 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention cadre de partenariat entre le Département de la Drôme et la CCBDP dans le domaine des Activités et Aménagements de pleine nature pour 5 ans à compter de la date de signature

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition)

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

164- 2021 Lancement de la démarche d'attractivité

Pour rappel ce projet pourra bénéficier de subventions du programme LEADER dans le cadre d'un dossier déposé en 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de s'engager dans cette démarche d'attractivité du territoire

VALIDE la proposition d'accompagnement formulée par Guy BACULARD pour un montant de 18 720 € TTC

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Association

165- 2021 Attribution de subventions aux associations (complément)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution des subventions budgétées en 2021 dans le cadre précité

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition)

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Marchés Publics

166- 2021 Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de colonnes d'apport volontaire n°2019-CPM-DECH-F01

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant à la SAS QUADRIA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2019-CPM-DECH-F01,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Olivier SALIN

SMOP

167- 2021 Continuité écologique sur l'ouvrage de la Gardette située à Buis les Baronnies.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet présenté par le SMOP,

ACTE le fait que la réalisation de ce projet sera financée à hauteur de 1 500 € par la CCBDP

APPROUVE les contributions financières inhérentes à la mise en œuvre du projet. Ces contributions financières étant définies en application des dispositions statutaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Marchés Publics

168- 2021 Avenant n°2 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2020-012,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur(e) : Pascale ROCHAS

Marchés Publics

169- 2021 Avenant n°1 au marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins n°2020-012

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les avenants au marché n°2020-012,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 2 Oppositions)

**Affiché le 18/11/2021
Le Président
Thierry DAYRE**